

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/05/2025

Référence
2025-34

Objet de la délibération
Travaux : Curage des lagunes

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	11

Date de la convocation
05/05/2025

Date d'affichage
05/05/2025

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 21/05/2025

Et

Publication ou notification du :  
21/05/2025

L' an 2025 et le 15 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, CHAMPION Jean-François, FAYOLLE Stéphane, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. DEMANGELLE Laurent à M; BOURGOIN Pascal et M. FAYOLLE Stéphane à Mme MOULIN Valérie

**Excusé(s)** : Mme GRIGNE Valérie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BARBIER Gwennaëlle

**Objet de la délibération** : Travaux : Curage des lagunes

Le curage des boues des lagunes est une étape indispensable pour maintenir un bon niveau d'épuration des eaux usées avant rejet au milieu récepteur.

Suite à la conclusion du schéma directeur et aux recommandations de la police de l'eau, il devient important de mener une opération. Les travaux seront prévus initialement en août 2025.

Les crédits ont été alloués au budget assainissement de cette année. L'entreprise VALMAT nous a proposé un devis d'un montant de 26 739,14 € HT.

Il devient urgent que la collectivité s'attèle à ces curages, pour éviter de bloquer les prochains dépôt de permis de construire sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise VALMAT d'un montant de **26 739,14 € HT**
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ce devis.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/05/2025  
Le Maire  
Pascal BOURGOIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250515-2025-34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/05/2025  
Publication : 21/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

